

RENAULT ACCUEILLE SON 1 000ÈME TÉLÉTRAVAILLEUR

- **Depuis 2007, Renault s'engage à offrir un levier d'équilibre entre vie privée & vie professionnelle en proposant à ses collaborateurs une organisation en télétravail à domicile, sur la base du volontariat.**
- **Un dispositif qui progresse chaque année dans l'entreprise, puisque le nombre symbolique de 1000 salariés en France vient d'être atteint, ce qui représente 4% de la population éligible.**

Le 29 février 2012, le Gouvernement a fait entrer le télétravail à domicile dans le Code du travail avec la loi Warsmann. Preuve indéniable que cette nouvelle forme d'organisation de travail fait aujourd'hui partie intégrante du monde de l'entreprise. Renault s'est penché sur la question dès 2007, en signant un accord sur le télétravail avec ses partenaires sociaux, faisant d'elle, l'un des pionniers de son secteur d'activité.

Cinq ans après, le nombre de 1000 télétravailleurs est atteint chez Renault. Plusieurs éléments marquants sont à noter :

- Aujourd'hui, une diffusion du télétravail dans 258 fonctions et métiers
- Le télétravail concerne, à parité équivalente, les hommes (52%) et les femmes (48%)
- Même chose en ce qui concerne les cadres (46%) et les employés/ techniciens (54%)
- L'âge moyen de passage en télétravail à domicile est de 42,5 ans
- 38% des télétravailleurs ont choisi de travailler à domicile respectivement 1 journée par semaine, 45% (2 jours), 13,5% (3 jours) et 3,5% (4 jours)

« Le télétravail s'ouvre à une dimension environnementale non négligeable puisqu'il représente pour nos 1000 salariés une économie des déplacements domicile / travail de près de 5 millions de kilomètres par an » explique Eric Couté, responsable corporate télétravail chez Renault. *« Au-delà de la réduction de CO2 émis et de l'approfondissement des moyens modernes de travailler (comme la dématérialisation du papier, l'utilisation des outils collaboratifs...), ce mode d'organisation réduit les risques liés aux trajets domicile-travail ».*

Renault a développé et mis en place des outils d'accompagnement pour aider et conseiller les collaborateurs dans leur projet de télétravail, de l'idée jusqu'à la concrétisation (en moyenne 2 mois). Ce « guide préparatoire » propose, entre autres, de mesurer l'intention et la faisabilité de devenir télétravailleur, en fonction de son type d'emploi, ses possibilités d'aménagement à domicile, ses contraintes familiales et professionnelles... et comprend un module d'e-learning pour acquérir les compétences informatiques nécessaires aux outils collaboratifs Renault. Ce guide offre également une base d'échange avec le manager direct, valideur de la démarche.

Les experts externes du télétravail évaluent à + 15% la productivité des collaborateurs. *« Nos enquêtes internes soulignent que ce mode d'organisation du travail, basé notamment sur la confiance réciproque, contribue à la motivation et permet aux collaborateurs d'améliorer leur confort de vie, tout en gagnant en efficacité individuelle et collective »* conclut Eric Couté.

Pour Plus D'informations:

Coralie JOLLY

Attachée de presse

+33 1 76 82 82 53

coralie.jolly@renault.com

GROUPE RENAULT

SERVICE DE PRESSE

Tel.: +33 (0)1 76 84 63 36

renault.media@renault.com

Sites web: www.media.renault.com - www.group.renault.com

Follow us on Twitter : **@Groupe_Renault**